

DEC23354DAJ

**Décision du 19 décembre 2023 portant renouvellement du mandat de M. Emmanuel HUGO en qualité de
Président du Centre de recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de
Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service 2022-36) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de M. Emmanuel HUGO en qualité de Président du Centre de
recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2020,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2024, M. Emmanuel HUGO, Ingénieur de recherche hors classe, est renouvelé dans ses fonctions
de Président du Centre de recherche Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 19 décembre 2023

Le Président-Directeur général de l'Institut national de
recherche pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement,

Philippe MAUGUIN

